



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23063734

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

03 MAI 2023

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0769 575 729**

Nom

(en entier) : **MINAGEMENT INTERNATIONAL 2021**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue Fonds Jean Pâques 8, 1435 Mont-Saint-Guibert**

Objet de l'acte : Démission et cooptation d'administrateurs

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 avril 2023 :

"1. Démission d'un administrateur

Le Conseil prend acte de la démission de :

- La société Tae Yeon BV, représentée par Monsieur Filiep Messiaen, dont le siège social est sis Hertswegenstraat 74, 3080 Tervueren, avec effet au 29 mars 2023.

2. Cooptation d'un administrateur

Afin de pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire, le Conseil décide de nommer en qualité d'administrateur de la Société, via le mécanisme de cooptation, avec effet au 25 avril 2023 :

- La société SK MILLE CONSULT, représentée par Madame Sophie Kevers, dont le siège social est sis avenue Emile Max 154 bte 06, 1030 Bruxelles.

Son mandat devra être confirmé par la première assemblée générale des actionnaires à venir, conformément à l'article 5:71 du Code des sociétés et des associations

3. Pouvoirs

Le Conseil décide de donner procuration à chaque administrateur et à Adrien Lanotte ou tout autre avocat ou collaborateur du cabinet Harvest Legal, élisant domicile à 1170 Bruxelles, Boulevard du Souverain, 100, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions susmentionnées de la Société en ce compris le dépôt au greffe du Tribunal de l'Entreprise, auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, ou en relation avec la publication au Moniteur Belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire."

Adrien Lanotte
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/05/2023 - Annexes du Moniteur belge